

Image not found or type unknown



Inventaire mobilier succession

Par **jplab**, le **11/06/2013** à **19:02**

Bonjour,

Un inventaire des meubles est conseillé dans certains cas suite à un décès. Doit-on absolument ne prendre aucun meuble ou est-il toléré pour quelques meubles qui représentent des souvenirs particuliers pour certaines personnes, d'être soustraits à cet inventaire (enlevés avant l'inventaire). Merci.